

MAI 2021



La **MAIRIE** est ouverte au Public
dans le respect des consignes sanitaires:

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h 30 – 12 h 00

Port du masque OBLIGATOIRE



Mairie : **04 72 24 91 12** - mairie@treves69.fr

La mairie sera fermée vendredi 14 mai

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves
sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Retrouvez toutes les Infos
de Vienne Condrieu Agglomération sur le site:
<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Les salles communales restent fermées à la réservation
pour les particuliers et associations jusqu'à nouvel ordre.
Les parcs sont ouverts au public dans le respect des
consignes sanitaires : gestes barrières et distanciation.



URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

Rappel des N° d'urgence :

17 Police Secours
18 Pompiers SDIS
15 -112-114 Samu
3919 Violences conjugales ou
envoyez un SMS au **114**
119 Enfance en danger.
0800 23 13 13 Drogues Info service

En cas de panne ou problème sur les
réseaux , appeler les N° d'URGENCE,
seuls services compétents pour vous
apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443
-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

**LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
service courriers.**

Dates à retenir

Travaux Chemin du Colombet	à partir du lundi 17 mai
Sou des Ecoles Paniers garnis	Samedi 12 juin
Centre de Loisirs ÉTÉ	du 7 au 30 juillet du 30 août au 1er septembre
Elections Régionales et Départementales à la salle de la Trèverie	Dimanche 20 juin Dimanche 27 juin

ECOLE

Année Scolaire
2021/ 2022



pour la rentrée 2021, INSCRIPTIONS
des enfants à partir de 3 ans.

Prendre rendez-vous auprès de la
directrice .

Nadine VIGAUD : 04 72 24 90 69

Se munir du livret de famille et
du carnet de santé de l'enfant.



Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons)
doivent se faire spontanément recenser entre le
jour de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la
date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour s'inscrire
sur les listes électorales.

Se présenter en Mairie muni du livret de famille
+ carte d'identité

Renseignements en mairie : 04 72 24 91 12



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte

Horaires

Tous les mercredis
de 16h à 18h
Tous les samedis
de 10h à 12h

Dans le respect des gestes barrières
et pour la sécurité de tous,
le masque est obligatoire
Gel à disposition



INFO-TRÈVES



Elections Régionales et Départementales les dimanches 20 et 27 juin 2021.



**Le bureau de vote sera installé à la salle de la Trèverie
Masque obligatoire - Venir avec son stylo**

Inscriptions sur les listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1er tour de scrutin, soit le 14 mai 2021 au plus tard.

-**En mairie** muni de votre carte d'identité + Justificatif de domicile de moins de 3 mois

-**En ligne sur** : www.demarches.interieur.gouv.fr

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait le recensement citoyen.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>

Procuration de vote

Pour simplifier la démarche de demande de procuration de vote, la téléprocédure « Ma procuration » est inscrite dans le code électoral.

Pour y accéder :

- 1 - Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect
- 2 - Saisissez votre demande de procuration
- 3 - Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration
- 4 - Lorsque vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.



Centre de Loisirs de Trèves

**Du 7 au 30 juillet et du 30 août au 1er septembre 2021
à la Trèverie**

A partir de 5 ans (enfants nés en 2016)

Inscriptions obligatoires avant le mardi 22 juin

Selon les directives liées au contexte sanitaire actuel, la commune se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Centre de Loisirs.



Thème: Le Monde



Infos Commune



Stationnement

Le stationnement sur la chaussée, et à fortiori sur les trottoirs, peut être gênant voire dangereux. Si le domaine public appartient à tout le monde, chacun doit veiller à respecter la circulation des véhicules (y compris engins agricoles) ainsi que le cheminement piéton avec poussettes.

Travaux Chemin du Colombet

Des travaux de réfection chaussée sont réalisés par Vienne Condrieu Agglomération à partir du **lundi 17 mai 2021** (lundi 10 mai début d'aménagement des travaux)

Mise en place d'une déviation par « Chemin du Pré Neuf et Chemin de l'Épine »

Merci pour votre compréhension

La commune met en vente une maison de village proche école et boulangerie, 5 pièces + salle d'eau, cave voutée, 2 niveaux d'une surface de 60m² chacun. Prévoir travaux. Prix de vente 90000€

Contactez la mairie pour visite : 04 72 24 91 12

Le commerce de Trèves « Boulangerie » est repris par Mr Tomas qui réouvrira sitôt que les démarches administratives seront effectuées.

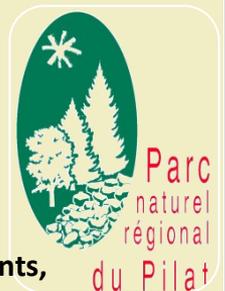
à votre agenda

Pilat Propre

L'opération de nettoyage de la commune aura lieu
Samedi 2 octobre 2021

Organisée par la commune et les associations
Gants et sacs pour ramassage fournis

A l'issue de la matinée, une collation sera offerte à tous les participants, en remerciement pour cet acte citoyen



Moustique tigre

Implanté dans le département du Rhône depuis 2013, vecteur de maladies telles que le chikungunya, la dengue ou du virus du zika, à l'origine de fortes nuisances pour la population, il ne cesse de se développer. **La lutte contre ce moustique exotique, comme contre les espèces autochtones, passe par la suppression des lieux de ponte que sont les petits points d'eau stagnante.**

Les particuliers sont invités à la vigilance

- en couvrant hermétiquement ou à l'aide d'un voile anti-insectes fin, les bassins et réserves d'eau de pluie
- en vidant régulièrement les dessous de pots, les gamelles pour animaux, ...
- en rangeant les seaux, brouettes, arrosoirs, jouets, ... à l'abri de la pluie
- en curant les gouttières et rigoles pour faciliter l'écoulement de l'eau
- en éliminant tous réceptacles inutiles : vieux pneus, boîtes, ...



Infos Commune



ENVIRONNEMENT



Lundi de Pentecôte Collecte maintenue

La collecte des ordures ménagères du lundi 24 mai est maintenue.



Veillez à sortir votre bac la veille au soir !

Présenter les bacs en bordure de voie publique la veille du jour de collecte et les ranger rapidement après la collecte. Il est interdit de laisser son bac en permanence sur la voie publique

Les bacs sont réservés aux seules ordures ménagères

L'ensemble des déchèteries de l'Agglo sera fermé au public le samedi 8 mai 2021 :

Veillez à organiser vos dépôts en fonction !

Plus d'infos sur les déchèteries :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/les-decheteries

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

COLLECTE DE PNEUS DU 10 AU 22 MAI 2021

Collecte des pneus à la déchèterie d'Ampuis pour les particuliers **du lundi 10 au samedi 22 mai 2021**.



4 pneus par foyer

Pneus acceptés : Véhicules légers (Tourisme, camionnettes, 4x4, motos, scooters).

Pneus refusés : Pneus souillés, jantés, poids lourds et et agraires.

ATTENTION, en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé dans les déchèteries!

SERVICE ENVIRONNEMENT DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

04 74 53 45 16 - gestiondedechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



CARTE D'ACCES OBLIGATOIRE Disponible en mairie de Trèves

Obligation de repérage de l'amiante avant la réalisation de travaux dans les immeubles bâtis

Depuis juillet 2019, tous les propriétaires d'immeubles, maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre qui envisagent de faire réaliser des travaux susceptibles d'exposer des travailleurs à l'amiante, doivent faire procéder à un repérage préalable des matériaux en contenant ; ceci dans le but d'éviter toute exposition humaine à une substance cancérigène, mais aussi de prévenir tout risque de pollution accidentelle.

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_rat_immeubles_batis.pdf

Info covid 19



Retrouvez tous les centres de vaccination Covid en France
sur le site www.sante.fr



Campagne de vaccination COVID 19

Le Centre de vaccination de Condrieu est ouvert depuis le 23 mars
à la Salle de l'Arbuel, Place du Marché aux fruits.

Les horaires : Mardi et Jeudi 8h30-12h30 13h30-17h20 Le vaccin : Pfizer-BioNTech
Mercredi et Vendredi 8h30-12h30

Les patients viennent sur rendez-vous munis de leur **carte d'identité**, de leur **carte vitale**, de l'**ordonnance du traitement en cours** et si besoin du **certificat d'éligibilité** établi par leur médecin traitant.

le Centre de vaccination est ouvert aujourd'hui à tout public
Vous pouvez vous inscrire sur doctolib ou sur sante.fr

Ou vous adresser à la mairie de Trèves



Vaccination : les dates clés

Dès aujourd'hui si...

- ... vous avez **55 ans ou +**.
- ... vous avez **entre 50 et 54 ans et vous êtes vulnérable**.
- ... vous êtes **personnel soignant**.
- ... vous êtes **au 2nd trimestre de votre grossesse**.
- ... vous vivez auprès d'une **personne sévèrement immunodéprimée**.
- ... vous avez **55 ans et + et vous êtes enseignant ou appartenez aux forces de l'ordre ou aux métiers prioritaires**.



À partir du 1^{er} mai si...

- ... vous avez **18 ans et + et souffrez de comorbidités** (obésité, hypertension, diabète, insuffisances cardiaques, rénales, cancers...).

À partir du 15 mai si...

- ... vous avez **50 ans et +**.

À partir du 15 juin si...

- ... vous avez **18 ans et +**.

Les objectifs du gouvernement

- 30 avril 2021 → **15 millions** de Français primo-vaccinés (1 dose).
- 15 mai 2021 → **20 millions** de Français primo-vaccinés (1 dose).
- 15 juin 2021 → **30 millions** de Français primo-vaccinés (1 dose).

Le Pass sanitaire

- Il regroupera votre **résultat de test + votre certificat de vaccination**.
- Il pourrait permettre de **voyager ou participer à un grand événement** à partir de juin.
- Il sera disponible via **TousAntiCovid** (carnet) début juin.
- Les certificats sur papier seront toujours valables.



3 mai
2021

1^{ère} étape



✓ Réouverture des **collèges avec demi-jauge** pour les classes de 4^e et de 3^e.



✓ Réouverture des **lycées en demi-jauge**.



✓ **Fin de l'attestation** pour les déplacements en journée.



✓ **Fin des restrictions de déplacements inter-régionaux.**



✓ **Couvre-feu maintenu.**



✓ **Télétravail maintenu.**

19 mai
2021

2^e étape



✓ Réouverture des **commerces***.



✓ Réouverture* des **terrasses** (tables de 6 personnes max.).



✓ Réouverture* des **musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles** avec public assis (1000 personnes max. à l'extérieur).



✓ Réouverture* des **établissements sportifs de plein air** et couverts pour les spectateurs (800 personnes max. en intérieur, 1000 max. à l'extérieur).



✓ Reprise des **activités sportives dans les lieux couverts et de plein air** avec protocoles adaptés.



✓ **Couvre-feu décalé à 21h.**



✓ **Rassemblements de + de 10 personnes interdits.**

9 juin
2021

3^e étape



✓ **Assouplissement du télétravail.**



✓ Réouverture* des **cafés et restaurants** (table de 6 personnes max.).



✓ Réouverture des **lieux de culture et établissements sportifs**: 5000 personnes max.



✓ Réouverture des **salles de sport + sports de contact autorisés en plein air + sports sans contact autorisés en intérieur.**



✓ Réouverture des **salons et foires d'exposition**: 5000 personnes max. avec **pass sanitaire**.



✓ **Accueil des touristes étrangers** (avec **pass sanitaire**).



✓ **Couvre-feu décalé à 23h.**

30 juin
2021

4^e étape



✓ **Fin du couvre-feu.**



✓ **Fin des limites de jauge** dans les établissements recevant du public.



✓ **Événements de plus de 1000 personnes autorisés en extérieur et en intérieur** (avec **pass sanitaire**).



✓ **Limite maximale de public présent adaptée aux événement et à la situation sanitaire locale.**



✓ **Discothèques restent fermées.**

Infos Commune



BRUITS et NUISANCES de VOISINAGE

Par Arrêté Préfectoral 99.1667, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur) ne peuvent être effectués que :



- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous afin d'entretenir de bons rapports de voisinage

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. **Le brûlage de ces déchets est formellement interdit toute l'année**, à la fois pour une question de sécurité (risque d'incendie) mais surtout en raison de ses effets sanitaires et environnementaux très dommageables (émissions de polluants).

Le non respect de cette interdiction est passible d'une amende de 450 euros.

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour **vos déchets verts** : Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou trouver bien des emplois au jardin : compostage individuel, paillis (avec la tonte ou les feuilles), broyage pour paillage empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol.

La déchetterie récupère les déchets verts.



ASSOCIATION



OPERATION PANIERS GARNIS

Le Sou des écoles propose son opération paniers garnis en collaboration avec des producteurs locaux.

SAMEDI 12 JUIN 2021 à partir de 9H à la Trèverie



LE PANIER GARNI

Dans cette période compliquée pour tous, c'est une bonne alternative pour faire ses courses et aider les producteurs ! Viandes, miel, bières, jus de fruits, fromages et autres sont proposés.

Un bon de commande a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Si vous êtes intéressés, ce bon de commande est à rendre

Avant le 18 MAI 2021

dans la boîte aux lettres du Sou des écoles au niveau de la Trèverie, ou par mail: soudesecoles.treves@outlook.com



LE PANIER GARNI

La livraison se fera à la Trèverie sous forme de Drive (et toutes les précautions seront prises vu le contexte actuel). **Distanciation et Masques obligatoires .**

En espérant vous compter nombreux.

Infos diverses



Trait d'union

accompagne les familles dans leur diversité et leur évolution pour le maintien des liens familiaux.

- Un espace de rencontre entre un parent et son enfant dans un lieu neutre ou sur le lieu d'exercice du droit de visite.
- Une médiation familiale effectuée par une médiatrice lors du divorce ou de séparation de parents mais aussi en cas de conflits entre frères et sœurs ou intergénérationnels.

<http://osj.asso.fr/etablisements/trait-dunion/>

Trait d Union

57 Bis Avenue Général Leclerc 38200 Vienne

Tel. : 0474850295

Mail : traitdunion@osj.asso.fr

Le Relais Oxyjeunes

est un espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation gratuit et confidentiel à destination des jeunes (12-25 ans) et/ou des parents ainsi que des professionnels.

Un lieu d'écoute qui prend en compte toutes les questions pouvant se poser à l'adolescence (identité, relation avec les autres, sexualité, dépendance...)

Permanences : 1 rue Émile Romanet à Vienne (au-dessus de La Poste) :

- Libres et sans rendez-vous : lundi et vendredi : 13h-14h30 et mercredi : 13h-15h
- Avec rendez-vous : du lundi au vendredi

Contact : oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr

04 74 78 37 98

France Victimes 38 – APRESS

soutient les victimes par :

- un accueil, une écoute et une évaluation de leurs besoins
- une information et un accompagnement dans les différentes procédures d'indemnisation
- une orientation vers les professionnels compétents (avocats, fonds de garantie, assureurs, services judiciaires, huissiers de justice, notaires, services de police et de gendarmerie, services médicaux et psychologiques)
- un soutien psychologique et moral avec orientation vers les professionnels de santé.

France Victimes 38 – APRESS

43 rue V. Hugo
38200 Vienne

Contact : contact@fv38apress.fr

04 74 53 58 13

Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

C'est un certificat obtenu à l'issue d'une action d'économie d'énergie et qui permet l'obtention d'une prime.

Les travaux permettant l'émission de CEE s'appliquent essentiellement aux bâtiments de plus de 2 ans et concernent les travaux d'isolation, le changement du système de chauffage, l'éclairage, ...

Le propriétaire maître d'ouvrage passera par un artisan qui lui fournira une facture ; il s'engage avant de réaliser ses travaux et fournit ensuite les preuves de l'action d'économie d'énergie réalisée (factures, attestations).

L'Association des Centrales Villageoises a conventionné avec GeoPLC pour développer une plateforme spécifique aux Centrales Villageoises, permettant aux habitants de valoriser les CEE générés par leurs travaux d'économie d'énergie.

<https://www.centralesvillageoises.fr/certificats-deconomie-denergie-cee>

Accéder à la plateforme : <https://cee.centralesvillageoises.fr/>